



# Procès-verbal du conseil municipal

## Séance du vendredi 4 novembre 2022



Date de convocation : 25 octobre 2022	Heure de convocation : 19h00
Heure d'ouverture constatée : 19h00	Lieu de tenue : mairie de Plainoiseau
Président de séance : Daniel BONDIER - Maire	Secrétaire de séance : Eddy LACROIX - 1 <sup>er</sup> adjoint au Maire
Nombre de Conseillers municipaux : en exercice : 13 / Présents : 12 / Votants : 12	
Quorum fixé à 7 conseillers municipaux	
<b>Membres de l'assemblée délibérante présents par ordre du tableau :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Monsieur BONDIER Daniel - <i>Maire</i></li><li>- Monsieur LACROIX Eddy - <i>1er adjoint au Maire</i></li><li>- Madame ANSTETT Anne-Marie - <i>2ème adjointe au Maire</i></li><li>- Madame RAMELET Marie-Odile - <i>3ème adjointe au Maire</i></li><li>- Monsieur BLANC David - <i>Conseiller municipal</i></li><li>- Monsieur CURNILLON Jean-Philippe - <i>Conseiller municipal</i></li><li>- Monsieur PERRIN Michel - <i>Conseiller municipal</i></li><li>- Madame MORAND Valérie - <i>Conseillère municipale</i></li><li>- Monsieur MESSAGER Christian - <i>Conseiller municipal</i></li><li>- Monsieur MULLIEZ Bruno - <i>Conseiller municipal</i></li><li>- Madame VUILLOT Frédérique - <i>Conseillère municipale</i></li></ul>	
<b>Membre de l'assemblée délibérante excusée et représentée ; par ordre du tableau :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Madame GAGNEUX Amandine - <i>Conseillère municipale</i> - pouvoir donné à Monsieur Eddy LACROIX - <i>1er adjoint au Maire</i></li></ul>	
<b>Membre de l'assemblée délibérante absente et non représentée ; par ordre du tableau :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Madame LAGRANGE Anne-Laure - <i>Conseillère municipale</i></li></ul>	

### Ordre du jour de la séance :

1. Présentation puis approbation de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal
2. Présentation puis approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal
3. Demandes du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire
4. Actions de la municipalité en faveur du développement durable
5. Transferts de crédits dans le budget assainissement
6. Affouage 2022 / 2023
7. Réforme de la taxe d'aménagement

8. Service Départemental d'Incendie et de Secours
9. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
10. Transfert des compétences assainissement collectif et alimentation en eau potable
11. Non-conformité de la station d'épuration
12. Motion de l'Association des Maires de France
13. Choix de l'œuvre d'art réalisée par Madame Nathalie NOVI
14. Montant des prix de location de la salle des fêtes
15. Questions / informations diverses

---

Constatant le quorum atteint, **Monsieur le Maire – Daniel BONDIER** – ouvre la séance du Conseil Municipal et en prend la présidence.

---

1. Présentation puis approbation de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal :

L'ordre du jour est présenté : **Monsieur le Maire** propose l'ajout de deux points à la demande de **Monsieur le Président** du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS), **Monsieur Jean-Philippe CURNILLON** : plantation d'un arbre dans la cour de l'école primaire et règlement du plateau multisports.

Les élus municipaux accèdent **FAVORABLEMENT** à la demande de **Monsieur le Maire**.

L'ordre du jour modifié est approuvé à **L'UNANIMITÉ** des élus municipaux présents.

---

2. Présentation puis approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 2 septembre 2022 est présenté aux élus municipaux. Il est approuvé à **L'UNANIMITÉ**.

---

3. Demandes du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire :

Première demande :

**Monsieur le Président** du SIVOS informe de la demande des représentants des parents d'élèves de planter un arbre dans la cour de l'école primaire.

A **L'UNANIMITÉ** des élus municipaux présents cette demande est accordée.

**Madame Anne-Marie ANSTETT**, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire, en charge des questions environnementales, informe que lors de la dernière animation avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, il a été initié le projet de plantation d'arbres derrière la médiathèque intercommunale. Pour ce projet, une subvention peut être obtenue auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté sous condition d'un respect d'un cahier des charges strict incluant l'aspect de la biodiversité.

Seconde demande :

Par la voix de **Monsieur le Président** du SIVOS, le personnel du service périscolaire souhaite que le règlement intérieur soit à nouveau affiché car il informe notamment des plages horaires d'utilisation du plateau multisports ; le but étant d'éviter des altercations entre utilisateurs.

**Monsieur Eddy LACROIX**, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, informe que l'affiche du règlement a été retirée

récemment dans le but d'une mise à jour à la suite des décisions prises par les élus municipaux lors de sa dernière séance : modification des horaires d'utilisation et ordre de priorité dans l'utilisation du plateau multisports. La conception est en cours auprès d'un info graphiste. Le règlement sera réaffiché dans les plus brefs délais.

#### **4. Actions de la municipalité en faveur du développement durable :**

Monsieur le Maire a souhaité dresser un état des **43 actions conduites (ou en cours)** par la municipalité depuis 2014 en faveur du développement durable et de l'environnement. Il précise que les actions pour lutter contre le changement climatique ne sont pas ponctuelles, mais au contraire quotidiennes et surtout au long court De plus, il faut faire évoluer les mentalités de chacun. La municipalité a choisi de travailler pour chacune de ses actions avec un filtre « développement durable » mais aussi en conservant une bonne gestion financière.

Voici les principales actions non exhaustives mises en place :

- 1) Création d'un poste d'adjointe au Maire dédiée aux questions environnementales en 2020
- 2) Mise en place du « Zéro phyto » sur la commune : changement des pratiques, formation
- 3) Achat de matériels spécifiques ; Reciprocator, système de désherbage thermique
- 4) Fauchage raisonné le long des voies communales : passe de sécurité, passe au large, ne pas faucher en continu (le fauchage est réalisé avant tout pour assurer la sécurité des usagers et maintenir la viabilité des infrastructures routières. La nécessaire prise en compte des enjeux environnementaux et économiques pour la programmation et la réalisation du fauchage peut définir le concept de "fauchage raisonné")
- 5) Amélioration de la technique de déneigement avec du matériel d'épandage de sel neuf et plus performant
- 6) Pose du liner dans les bassins qui a permis de ne les remplir qu'une seule fois dans la saison
- 7) Réduction des horaires d'allumage de l'éclairage public de 23h00 à 5h00 puis récemment de 22h00 à 6h00, Week-end inclus depuis octobre 2022
- 8) Changement des sept horloges d'éclairage public par un système électronique, puis remplacement progressif des luminaires en fonction des moyens financiers de la commune
- 9) Suppression des éclairages au sol très énergivores, remplacement de certains avec ballast (mairie, pilier salles des fêtes) par des ampoules simples basse consommation
- 10) Réduction du nombre de compteurs électriques
- 11) Mise en place d'actions avec le centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE), 2 par an
- 12) Pour l'école, avec le CPIE, 3 où 4 séances d'éducation à l'environnement, déplacement en forêt des enfants de l'école de Plainoiseau
- 13) Journée annuelle de nettoyage
- 14) Lutte contre les plantes invasives : ambrosie, renoué du Japon, Galéga officinalis
- 15) Lutte contre les chenilles processionnaires
- 16) Mise en place d'un « e-mailing » pour diminuer le nombre de feuilles de papier A4, A3

imprimées et d'enveloppes

- 17) Beaucoup de correspondances adressées aux services divers par courriel, par économie, mais aussi par rapidité
- 18) Plantation de fleurs au cœur de la commune et à l'entrée : plantation de vivaces et le paillage qui a permis de cesser l'arrosage presque 5 mois de l'année (très importante économie d'eau)
- 19) Plantation d'arbres au moins 7, aire de jeux (avec les enfants), devant l'Église et rue Désire Monnier
- 20) Pose d'un robinet réducteur d'eau à proximité de la Mairie
- 21) Projet environnement derrière la médiathèque 2023 avec CPIE verra le jour après dépôt d'un dossier de demande de subvention à la région
- 22) Entretien très techniques, professionnel et onéreux pour conservation du chêne bicentenaire rue Georges Trouillot
- 23) Travaux d'aménagement et de réduction de la vitesse en traverse village et hameau (lié à la sécurité mais aussi à l'énergie)
- 24) Déplacement doux : création chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) et entrée Est du village
- 25) Création de trottoirs rue du Puits sans enrobé
- 26) Accessibilité des personnes à mobilité réduite (tous les bâtiments, toutes les voiries)
- 27) Repérage pour protection des zones humides et inscription PLU
- 28) Création du zonage d'assainissement « Autonome et Collectif » avec enquête publique
- 29) Création d'un dégrillage vers station d'épuration
- 30) Entretien station, chasse de régulation des ragondins, espèces nuisibles qui font des trous dans les digues
- 31) Visite de tous les systèmes d'assainissement individuel (SPANC)
- 32) Relevé du réseau et contrôle des branchements assainissement collectif
- 33) Nettoyage systématique des déversoirs d'orages
- 34) Participation à de nombreux groupe de travail CCBHS, paysage, environnement, tourisme, chemins de randonnée, commission aménagement du territoire, avec les Établissement publics d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE)
- 35) Travail avec le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) : broyage et mise en place de composteurs, Aperi'tri.
- 36) Participation financière importante aux travaux de Rénovation énergétique du Colombier des Arts incluant la mise en place d'une cloison pour réduire les coûts énergétiques, le changement du matériel de chauffage, le remplacement des lumières par des LEDS, la création de toilettes PMR isolées et répondant aux dernières normes environnementales
- 37) Lutte contre la reproduction des chats libres : La Fontaine aux loups puis Jonay, en partenariat avec la SPA puis l'Arche de Jules à Récanoz
- 38) Entretien des 37 hectares de forêt communal

- 39) Soutien au dossier financier de remplacement du bac des huiles usagées du restaurant
- 40) Programmées : Salle des fêtes changement de l'éclairage et du chauffage, travail sur l'isolation (en attente mise à jour des devis et commande)
- 41) En projet : intégration de la commune au projet de rénovation énergétique du site médiathèque de la commune (en réflexion : toiture avec panneaux photovoltaïques, suppression éventuelle de la cuve à gaz, bâtiment autonome au niveau énergétique, ...)
- 42) En projet : mode de chauffage adapté et basse consommation pour l'église / changement des lumières à la mairie par un système basse consommation
- 43) Communication : Elle a été faite aux conseillers en séance, développées sur CR des conseils municipaux, publiés, sur des flash info, sur les bulletins municipaux, au travers des actions de terrain...

**Monsieur le Maire** conclut en précisant que l'ensemble des actions ont été conduites **sans aucune augmentation des taux d'imposition.**

---

**5. Transfert de crédits au budget assainissement :**

Au budget Assainissement 2022, il est décidé de procéder à un transfert de crédits. Cette modification budgétaire est nécessaire, afin de pallier un besoin en crédits à l'article 6061, en règlement de factures anciennes. Il est proposé de prélever un montant de 1161 €uros sur la section d'investissement et d'inscrire un montant de 1161 €uros sur la section de fonctionnement.

A **L'UNANIMITÉ** des élus municipaux présents le transfert de crédits est accordé.

---

**6. Affouage 2022 / 2023 :**

L'affouage sera cette année délivré dans les parcelles suivantes : 1r-2r-8.

**Monsieur le Maire** demande de bien vouloir se prononcer sur une demande d'inscription par dérogation : il s'agit d'une personne n'habitant pas la commune. Il est précisé que le nombre d'inscrits permettra facilement de prendre une inscription supplémentaire.

A **L'UNANIMITÉ** des élus municipaux présents cette nouvelle inscription est accordée.

Le rôle d'affouage comporte 5 inscrits qui ont chacun pris connaissance et approuvé par leur signature le règlement d'affouage, le montant de l'inscription est fixé à 200 €uros.

**Monsieur Sébastien COLIN**, exploitant forestier sur la commune, a fait connaître son souhait d'achat de bois : chablis châtaignier situés sur le Mont Genezet. Le prix sera à déterminer avec l'agent ONF.

A **L'UNANIMITÉ** des élus municipaux présents cette vente est accordée.

---

**7. Réforme de la taxe d'aménagement :**

La taxe d'Aménagement est appliquée sur toute construction, sur la commune elle est instaurée à 3.3 %, y compris sur les petites surfaces (> 5m<sup>2</sup>), exemple : les abris de jardins y sont aussi soumis.

Une dernière réforme prévoit, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, que c'est la DGFIP qui gèrera en totalité la Taxe d'Urbanisme et non plus la Direction Départementale des Territoires.

## 8. Service Départemental d'Incendie et de Secours :

Monsieur le Maire présente le rapport de la dernière Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et le soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

La Communauté de Communes Bresse Haute Seille avait pris la compétence « paiement des participations au SDIS », en 2022 mais souhaite revenir sur son choix. La raison en est que la participation annuelle au SDIS a fortement augmenté. Par habitant la cotisation passe de 25.16 Euros en moyenne à 37.18 Euros soit une progression de 47.77 % en moyenne et de 66 % pour la commune de Plainoiseau.

La Communauté de Communes souhaite faire valider que l'augmentation annuelle des participations au SDIS ne pourra pas faire l'objet d'une révision des attributions de compensation. Elles seront figées sur les décisions prises dans ce présent rapport C.L.E.C.T. après validation par les communes.

Pour l'exercice 2023, les participations SDIS seront à nouveau réglées directement par les communes, pour éviter que certaines communes ne règlent pas leur due et que la CCBHS supporte seule l'augmentation de ce service voulue par le SDIS.

Monsieur le Maire procède à la mise au vote du rapport de la CLECT :

**POUR :** Monsieur Daniel BONDIER  
Monsieur Eddy LACROIX  
Madame Anne-Marie ANSTETT  
Madame Marie-Odile RAMELET  
Monsieur David BLANC  
Monsieur Bruno MULLIEZ  
Monsieur Michel PERRIN  
Madame Valérie MORAND  
Monsieur Jean-Philippe CURNILLON

**CONTRE :** Néant

**ABSTENTIONS :** Monsieur Christian MESSAGER  
Madame Frédérique VUILLOT  
Madame Amandine GAGNEUX (*par la voix de Monsieur Eddy LACROIX*)

Par **9 voix POUR, 0 CONTRE et 3 ABSTENTIONS**, le rapport de la CLECT est **ADOPTÉ** par le conseil municipal

---

## 9. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) :

Dans le respect des directives imposées par la loi climat et résilience, toutes les communes devront créer ou mettre à jour leur document d'urbanisme, avant 2027. Il y a de fortes probabilités d'applications de réductions de surfaces constructibles.

La réflexion pour l'élaboration du P.L.U.I (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) se poursuit au sein de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille. C'est elle qui aura la charge de cette élaboration. Ce dossier serait mieux subventionné, dans le cadre de la DETR, avec une création de poste pris en charge par l'État à hauteur de 70 % du coût financier. Le futur chargé de mission rencontrera chaque Maire et conseils municipaux, au plus près des besoins du terrain. Il est précisé que les prérogatives actuelles du Maire demeureront inchangées.

Les élus municipaux valident à **L'UNANIMITÉ** le projet de création d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Bresse Haute Seille

## **10. Transfert des compétences assainissement collectif et alimentation en eau potable :**

Lors de sa séance du 5 avril 2019, le Conseil Municipal avait voté favorablement le transfert à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille de la compétence Assainissement. Une minorité de blocage s'était alors fait connaître au niveau d'autres communes du territoire. Le transfert n'avait pu être effectif. A l'horizon 2026, il y aura une obligation pour toutes les communes de procéder à ce transfert. Il est proposé par **Monsieur le Maire** de réaffirmer la volonté des élus de l'actuelle mandature.

**Monsieur le Maire** procède à la mise au vote du transfert de la compétence :

**POUR :**

- Monsieur Daniel BONDIER
- Monsieur Eddy LACROIX
- Madame Anne-Marie ANSTETT
- Madame Marie-Odile RAMELET
- Madame Amandine GAGNEUX (*par la voix de Monsieur Eddy LACROIX*)
- Monsieur David BLANC
- Monsieur Christian MESSAGER
- Monsieur Bruno MULLIEZ
- Monsieur Michel PERRIN
- Madame Valérie MORAND
- Madame Frédérique VUILLOT

**CONTRE :** Néant

**ABSTENTION :** Monsieur Jean-Philippe CURNILLON

Par **11 voix POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION**, la volonté de transférer la compétence assainissement à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille est **ADOPTÉE** par le conseil municipal.

Concernant l'alimentation en eau potable : il reviendra au syndicat afférent qui gère cette compétence de se prononcer en son sein.

---

## **11. Non-conformité de la station d'épuration :**

Le service de la police de l'eau a informé la commune de la non-conformité du Système de collecte des eaux usées de la Commune. L'étude sur les réseaux doit se faire tous les dix ans (dernière en 2008)

Sur proposition de **Monsieur le Maire**, propose de confier la prestation d'analyse à un bureau d'étude avec dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de la DETR.

A **L'UNANIMITÉ** des élus municipaux présents la proposition de Monsieur le Maire est **ADOPTÉE**.

---

## **12. Motion de l'Association des Maires de France (A.M.F.) :**

**Collectivité / services publics en danger !**

Les communes et intercommunalités du Jura vivent actuellement une rentrée sous le signe de multiples dangers.

En soutien à l'Association des Maires de France, l'Association des Maires du Jura demande donc que les communes et intercommunalités de France aient une capacité à agir à la hauteur de leurs responsabilités et cela passe par :

1. Le rétablissement de l'accès aux tarifs réglementés de vente de l'énergie pour le gaz et l'électricité et pour toutes les communes et intercommunalités, quelle que soit leur taille, comme demandé depuis plusieurs mois par l'AMF ;
2. L'indexation des dotations notamment la Dotation Globale de Fonctionnement sur l'inflation, comme c'était le cas jusqu'en 2010 ;
3. Une remise à plat des critères de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités locales ;
4. L'arrêt de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) dans la précipitation ;
5. L'inclusion de l'ensemble des collectivités, et notamment nos syndicats à vocation scolaire (SIVOS), dans les mesures de compensation financière à intégrer dans la loi de finances pour 2023.

Toutes ces mesures sont nécessaires pour la survie de nos territoires !

Les communes et intercommunalités du Jura sont invitées à faire adopter par motion de leurs conseils municipaux et communautaires les demandes formulées par ce communiqué de presse.

A **L'UNANIMITÉ** des élus municipaux présents la motion est **ADOPTÉE**.

Dans un second temps, **Monsieur le Maire** procède à la lecture d'un courrier en date du 26 octobre 2022 émanant de **Madame Danielle BRULEBOIS, Députée du Jura** qui lui a été adressé.

**Madame la Députée** a souhaité informer les élus et les citoyens des avancées obtenues en faveur des Collectivités Territoriales dans le cadre du projet de Loi de finances pour l'année 2023 : maintien du bouclier tarifaire, augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement, compensation de la CVAE, revalorisation des bases locatives, mais aussi en matière de transition énergétique avec le déploiement d'un « Fond vert » et de mesures de protection de la biodiversité.

### **13. Choix de l'œuvre d'art réalisée par Madame Nathalie NOVI :**

Le Conseil Municipal a décidé de faire réaliser des travaux de rénovation de la salle des fêtes dont le lancement interviendra dans les prochains mois. De façon concomitante, une fresque murale est prévue sur la façade, dont la réalisation sera confiée à l'artiste peintre, habitante de la commune : Madame Nathalie NOVI. Monsieur le Maire propose ce soir aux élus de procéder au choix du dessin.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** à **L'UNANIMITÉ** de retenir le dessin représentant deux enfants et une cage à oiseaux.

### **14. Montant des prix de location de la salle des fêtes :**

**Monsieur le Maire** fait part aux élus municipaux de l'augmentation des charges en raison de l'inflation et des prix actuellement pratiquées pour la location de la salle des fêtes.

Il est proposé les tarifs de location suivants applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

	Habitants de la commune	Non habitants de la commune
Week-end	170 €uros	340 €uros
Journée ou soirée	60 €uros	120 €uros

Monsieur le Maire procède à la mise au vote de ces nouveaux tarifs de location :

**POUR :** Monsieur Daniel BONDIER  
Monsieur Eddy LACROIX  
Madame Anne-Marie ANSTETT  
Madame Marie-Odile RAMELET  
Monsieur David BLANC  
Monsieur Jean-Philippe CURNILLON  
Monsieur Christian MESSAGER  
Monsieur Bruno MULLIEZ  
Monsieur Michel PERRIN  
Madame Valérie MORAND

**CONTRE :** Néant

**ABSTENTIONS :** Madame Amandine GAGNEUX (*par la voix de Monsieur Eddy LACROIX*)  
Madame Frédérique VUILLOT

Par **10 voix POUR, 0 CONTRE et 2 ABSTENTIONS**, les nouveaux tarifs de location sont **ADOPTÉS** par le conseil municipal.

Il est précisé que la caution à la réservation est maintenue à 1400 €uros. La retenue n'étant appliquée qu'en cas de casse et / ou de besoin de nettoyage (*les associations de la commune ne sont pas concernées par la caution de location*).

Les modalités de location pour les associations de la commune sont maintenues et ne sont pas concernées par l'augmentation des prix :

- 1 gratuité par année civile
- 50 €uros à partir de la seconde location

---

## 15. Questions / informations diverses :

### 1) Demandes d'aménagement émises par les conseillers municipaux :

- Un marquage au sol de la limitation de vitesse à 30 km / heure
- L'installation d'un banc de repos « Rue du puits » au droit du nouveau cheminement.

A **L'UNANIMITÉ** des élus municipaux présents un **ACCORD** de principe est **DONNÉ** pour procéder à un chiffrage de ces projets. Les échanges pourront se poursuivre dans le cadre de l'élaboration du prochain budget.

### 2) Délimitation d'une place de stationnement « handicap » :

Une habitante de la commune a fait part de son souhait de voir délimiter une place de stationnement « handicap » devant son domicile. **Monsieur le Maire** précise qu'une place de stationnement utilisable par une personne à mobilité réduite doit réunir certaines conditions telles que :

- faire 3,30 m de largeur 5 m de longueur au minimum.
- une bande d'aisance de 80 cm doit être prévue le long du véhicule
- un marquage spécifique et une signalisation correspondante

En outre cette place ne peut pas être privatisée et peut être occupée par tous les titulaires de la carte de stationnement pour personne en situation de handicap.

Faisant le constat d'un manque d'espace sur la voie publique, le Conseil Municipal, à **L'UNANIMITÉ**, décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande

3) Comptes-rendus des commissions communales et intercommunales :  
Monsieur le Maire décide d'ajourner à la prochaine séance du conseil municipal la présentation des comptes-rendus des commissions communales et intercommunales.

---

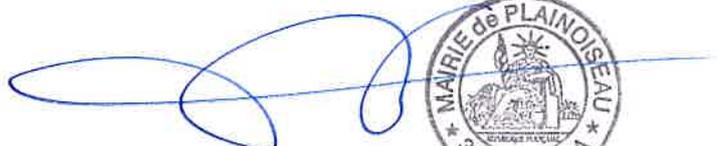
Monsieur le Maire, procède à la clôture de la séance du conseil municipal à 21h10.

---

**Certifié conforme aux débats et aux votes intervenus au cours de la séance**

**Le Maire**  
**Président de séance,**

**Le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire**  
**Secrétaire de séance,**



**Daniel BONDIER**



**Eddy LACROIX**

---

**Approbation des élus municipaux du présent procès-verbal par ordre du tableau**

<b>ANSTETT Anne-Marie</b> <i>2<sup>e</sup> adjointe au Maire</i>	<b>RAMELET Marie-Odile</b> <i>3<sup>ème</sup> adjointe au Maire</i>	<b>BLANC David</b> <i>Conseiller municipal</i>
<b>CURNILLON Jean-Philippe</b> <i>Conseiller municipal</i>	<b>PERRIN Michel</b> <i>Conseiller municipal</i>	<b>MORAND Valérie</b> <i>Conseillère municipale</i>
<b>MESSAGER Christian</b> <i>Conseiller municipal</i>	<b>MULLIEZ Bruno</b> <i>Conseiller municipal</i>	<b>VUILLOT Frédérique</b> <i>Conseillère municipale</i>